VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE DOUBLE

BIEN BATI,

Nos 1014 ET 1016 RUE MIRO,

Entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Succession de Mme Charlotte Hespe.

No 63,072—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 134 rue Carondelet—MARDI, le 27 novembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'encherre publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté 23 octobre 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double en bois bien bâti Nos 1014 et 1016 rue Miro entre les rues St Philippe et Ursulines, contenant de chaque côté gentile chambre, office, citerne et hangar et plus bien décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet formé par les rues St Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, désigné par le No 8 sur un devis déposé avec E. G. Gottschalk, ancien notaire, comme devis No 17; ledit lot mesurant d'après ledit devis, 30 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Miro, 30 pieds 9 pouces 5 1|3 lignes de largeur dans le fond et 132 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La maison est en bon état, à proximité des écoles, marchés, lignes de chars et est un placement de bon rapport.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur payant les taxes d'Etat de 1900, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, par devant Edward Binkelspiel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Binkelspiel & Hart, avocats.

27 oct—27 28—nov 4 11 18 25 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUPERBE

DEMI ILET DE TERRE,

Rues LESSEPS, Villeré, Urquhart et Pologne,

Succession de Pauline Mayer, femme décédée de Joseph Stephany.

No 62,181 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, 13 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 septembre 1900, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, agissant pour l'Hon John St-Paul, juge de ladite cour, Division D, absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain demi ilet de terre dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Pologne, Villeré, Urquhart et Lesseps et mesurant 242 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue Lesseps par une profondeur de 138 pieds 10 pouces et une demi ligne de profondeur et face sur chacune des rues Villeré et Urquhart le tout plus ou moins; une bonne occasion pour le placeur ou spéculateur d'acheter une propriété certaine d'augmenter en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurités, l'acquéreur ou les acquéreurs assumant toutes les taxes de 1900 et payant pour les timbres requis du Revenu Intérieur des Etats-Unis au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 oct—13 14 21 28—nov 4 11 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

1338 ELMIRE, entre les rues URQUHART et VILLERE.

SUCCESSION DE HENRY KING.

No 63,080—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 13 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er octobre, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, (autrefois Grod), Urquhart, Désiré et Elmire, désigné par le No 2, sur un devis fait par C. Lucas Lewis, député voyer de ville, daté le 24 avril 1897, et annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 4 mai 1897, et mesurant d'après ledit devis 31 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur, les améliorations comprenant un joli cottage simple contenant 3 chambres, hangar, etc., et est connu par le No 1338 rue Elmire.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1900, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, payant également la partie inexpirée de la police d'assurance, 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente, incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 oct—13 14 21 28—nov 4 11 à date

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

Dans un bon voisinage

2117 rue Perdido.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur,—Bureau 133 rue Carondelet, JEUDI, 6 décembre 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 15 octobre 1900, de l'Honorable W. E. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en la succession de Matthew Swords, No 59,010 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage en bois No 2117 rue Perdido, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Gravier, Galvez et Johnson, contenant galerie et deux chambres, et dans le fond une autre bâtisse en bois contenant deux chambres, hangar, cuve, etc. Le lot de terre est désigné par le No 5 de l'Ilet No 25, borné comme il précède, mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après le plan par C. A. Hedin, déposé en l'étude de J. R. Beard, et après en l'étude de James Graham, anciens notaires; d'après le plan No 104, près des lignes de chars, marchés, églises et écoles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur par ant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1900 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire incluant les timbres du Revenu, aux frais de l'acquéreur.

4 nov—4 11 18 25—déc 2 6

Le meilleur

SIROP POUR LA TOUX ET LA COQUELUCHE

D'ANGELL

Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge.

Prix, 25 et 50 cents.

En vente chez toutes les pharmacies.

1 nov 1900—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

MARDI, 27 NOVEMBRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

DE

Propriétés de choix, de valeur et rémunératives du Deuxième District

No 2027 rue Dumaine.

Nos 2323-2327 rue Dumaine.

Nos 2323-2325 rue Ste-Anne.

Nos 814-816 rue Tonti.

Nos 818-820 rue Tonti.

Nos 822-824 rue Tonti.

Nos 2328-2330 rue Ste-Anne.

Nos 2401-2403 rue Dumaine coin Tonti.

No 2549 rue Dumaine et No 902 rue Dorgenois, au coin.

No 910 rue Dorgenois.

Veuve Daniel Becker et al vs F. J. A. Becker.

Dossier No 63,257 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B:

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 707 rue Commune, —MARDI, 27 novembre 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 23 d'octobre 1900, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique, sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 255 borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Prieur et Johnson, lequel lot est désigné par le No 65 sur un plan de L. B. Pilié, voyer, annexé à un acte de M. V. Déjan, notaire, daté le 23 juillet 1883 et commence à une distance de 81' de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 19' 4" 1'" de face à la rue Dumaine, 47' 0" 2'" de largeur sur la ligne du fond, 106' 0" 7'" lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 66 et 112' 10" 7'" sur l'autre ligne de division, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2027 rue Dumaine. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant, quelque trois chambres, hangar, citerne etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district, ilet No 204 borné par les rues Dumaine, St Philippe, Miro et Tonti lequel lot commence à une distance de 168' de l'encoignure de la rue Miro, et mesurant 33' de face sur la rue Dumaine par 138' 8" 5'" de profondeur et est désigné par la lettre A sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 15 août 1900, annexé à un acte de M. C. Soniat, notaire daté le 5 octobre 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 2323 et 2327 Dumaine, étant la moitié la plus près de la rue Tonti d'une portion de terre acquise par F. A. Sieber de F. A. Sieber Jr., par acte de M. T. Ducros, daté le 12 juin 1885, Enr. B. T., livre 123, p. 243.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côtés trois chambres et cuisine, hangars, citernes, etc., allées sur les côtés et banquette pavée.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District ilet No 295 borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Miro et Tonti lequel lot mesurant 33' de face à la rue Ste Anne sur 140' de profondeur et est désigné par le No 4 sur un devis de Bazin et Roche, daté le 30 avril 1849, déposé dans le bureau de C. De Armas, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigne par les Nos 2328 et 2330 rue Ste-Anne.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne de chaque côté, allées sur les côtés et banquette pavée.

4° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet susmentionnés, mesurant 30' 9" de face à la rue Tonti 30' 7" 7'" de largeur sur la ligne du fond et 148' 6" 1 1|2" de profondeur, et est désigné par le No 25, sur le même devis de Bazin et Roche ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 818 et 820 rue Tonti, acquis par F. A. Sieber de Michel Brigonne par acte de Edward Barnett, daté le 2 décembre 1868, Enr. B T. livre 94 p. 356. Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne etc.

5° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet susmentionnés, mesurant 30' 9" de face à la rue Tonti 30' 7" 7'" de largeur sur la ligne du fond et 148' 6" 1 1|2" de profondeur, et est désigné par le No 26 sur le même devis de Bazin et Roche, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 822 et 824 rue Tonti, acquis par F. A. Sieber de A. Cartier, par acte de Phil. Lacoste, daté le 16 mai 1857, Enr. B. T. livre 73, p. 149.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres, cuisine et cabinet, hangars citernes, etc., allées sur les côtés et banquette pavée.

7° Un certain lot de terre situé dans le même district ilet No 296, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Tonti et Miro lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 56' 6" 2'" de profondeur vers la droite, et 56' 8" 3'" de profondeur vers la gauche et est désigné par le No 11 sur un devis de J. Communy, daté le 15 Sept. 1844, déposé dans le bureau de P. F. Labarre, et sur un autre devis de A. Castaing, daté le 5 Déc. 1849, déposé dans le bureau de A. Ducatel, comme devis 12 du livre des devis No 4, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 2328 et 233 rue Ste-Anne, acquis par F. A. Sieber de M. Scholly par acte de M. T. Ducros, daté le 10 Déc. 1878, Enr. B. T., livre 164, p. 176. Les améliorations consistent en un cottage en bois contenant deux grandes chambres, galerie et deux cabinets, hangars, citernes, etc.

8° Un certain lot de terre situé dans le même district, ilet No 513, borné par les rues Dumaine, Tonti, St Philippe et Rocheblave lequel lot forme l'encoignure des rues Dumaine et Tonti et mesurant 40' de face sur la rue Dumaine, par 97' 5" 4'" de profondeur et face sur la rue Tonti, d'après un devis d'Edgar Pilié daté le 31 juillet 1900, annexé à un acte de M. C. Soniat, daté le 8 octobre 1900 ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2401 et 2403 rue Dumaine, acquis par F. A. Sieber de veuve et héritiers de C. Rebenack, par acte de M. T. Ducros daté le 2 août 1889, Enr. B T. Livre 131, p. 12. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté quatre chambres et cabinet, hangars, citerne etc.

9° Un certain lot de terre, situé dans le même district, ilet No 322 borné par les rues Dorgenois, Dumaine, Rocheblave et St Philippe, lequel lot forme l'encoignure des rues Dorgenois et Dumaine et mesurant 42' 0" 6'" de face sur la rue Dorgenois par 89' 6" de profondeur et face sur la rue Dumaine et est désigné par la lettre B sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté le 31 juillet 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 902 rue Dorgenois et par le No 2549 rue Dumaine, étant une partie de la propriété acquise par F. A. Sieber de Jules Lemarié par acte de M. T. Ducros, daté le 2 Oct. 1889, Enr. B. T. livre 132, p. 113.

Les améliorations du No 2549 rue Dumaine, consistent en une jolie résidence en bois avec mansarde, couverte en ardoises, contenant grand salon double, grand vestibule, belle salle à manger, et quelques autres autres chambres dans la mansarde sont deux chambres, poli, balcon dans la cour est une grande écurie, hangar dépendances citerne et bon puits. La cour est embellie de bosquets de fleurs et de passages pavés

10° Un certain lot de terre dans le même District et ilet commençant à une distance de 42' 0" 6'" de l'encoignure Dumaine et mesurant 19' 7" 3 12'" de face à la rue Dorgenois sur 89' 6" de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 910 rue Dorgenois; étant un portion de la propriété acquise par F. A. Sieber de Julien Lemarié par acte de M. T. Ducros daté le 2 oct. 1889, Enr B. T. livre 132 p. 113.

Les améliorations No 910 rue Dorgenois comprennent un joli cottage simple en bois couvert en ardoises contenant trois chambres, hangar de cuisine, citerne etc.

Termes et conditions—La moitié au plus comptant et la balance en un ou en un ou deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs divisée en paiements égaux, représentés par des billets en des échéances donnant satisfaction à l'intérêt des parties, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garantis par privilège du vendeur et hypothèques spéciales les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit se devant transférer la police aux porteurs des billets, acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, avec 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour entoter le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les vendeurs devant payer toutes les taxes incluant les taxes de 1900 les acquéreurs n'ayant droit aux loyers seulement de et après le passage des actes de vente et le paiement 20 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs incluant les timbres du revenu intérieur.

Chas. F. Claiborne, avocat.

27 oct—27 28—Novem 4 11 18 25 26 27

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Marie Avenia Lang femme décédée d'Alfred Foubler—No 60,453—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, le 28 novembre 1900 à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'enchère publique, sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 255 borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Prieur et Johnson, lequel lot est désigné par le No 65 sur un plan de L. B. Pilié, voyer, annexé à un acte de M. V. Déjan, notaire, daté le 23 juillet 1883 et commence à une distance de 81' de l'encoignure de la rue Johnson et mesurant 19' 4" 1'" de face à la rue Dumaine, 47' 0" 2'" de largeur sur la ligne du fond, 106' 0" 7'" lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 66 et 112' 10" 7'" sur l'autre ligne de division, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2027 rue Dumaine. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant, quelque trois chambres, hangar, citerne etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district, ilet No 204 borné par les rues Dumaine, St Philippe, Miro et Tonti lequel lot commence à une distance de 168' de l'encoignure de la rue Miro, et mesurant 33' de face sur la rue Dumaine par 138' 8" 5'" de profondeur et est désigné par la lettre A sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 15 août 1900, annexé à un acte de M. C. Soniat, notaire daté le 5 octobre 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2323 et 2327 Dumaine, étant la moitié la plus près de la rue Tonti d'une portion de terre acquise par F. A. Sieber de F. A. Sieber Jr., par acte de M. T. Ducros, daté le 12 juin 1885, Enr. B. T., livre 123, p. 243.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côtés trois chambres et cuisine, hangars, citernes, etc., allées sur les côtés et banquette pavée.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District ilet No 295 borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Miro et Tonti lequel lot mesurant 33' de face à la rue Ste Anne sur 140' de profondeur et est désigné par le No 4 sur un devis de Bazin et Roche, daté le 30 avril 1849, déposé dans le bureau de C. De Armas, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigne par les Nos 2328 et 2325 rue Ste-Anne.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne de chaque côté, allées sur les côtés et banquette pavée.

4° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet susmentionnés, mesurant 30' 9" de face à la rue Tonti 30' 7" 7'" de largeur sur la ligne du fond et 148' 6" 1 1|2" de profondeur, et est désigné par le No 25, sur le même devis de Bazin et Roche ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 818 et 820 rue Tonti, acquis par F. A. Sieber de Michel Brigonne par acte de Edward Barnett, daté le 2 décembre 1868, Enr. B T. livre 94 p. 356. Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars, citerne etc.

5° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet susmentionnés, mesurant 30' 9" de face à la rue Tonti 30' 7" 7'" de largeur sur la ligne du fond et 148' 6" 1 1|2" de profondeur, et est désigné par le No 26 sur le même devis de Bazin et Roche, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos 822 et 824 rue Tonti, acquis par F. A. Sieber de A. Cartier, par acte de Phil. Lacoste, daté le 16 mai 1857, Enr. B. T. livre 73, p. 149.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres, cuisine et cabinet, hangars citernes, etc., allées sur les côtés et banquette pavée.

7° Un certain lot de terre situé dans le même district ilet No 296, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Tonti et Miro lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur 56' 6" 2'" de profondeur vers la droite, et 56' 8" 3'" de profondeur vers la gauche et est désigné par le No 11 sur un devis de J. Communy, daté le 15 Sept. 1844, déposé dans le bureau de P. F. Labarre, et sur un autre devis de A. Castaing, daté le 5 Déc. 1849, déposé dans le bureau de A. Ducatel, comme devis 12 du livre des devis No 4, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 2328 et 233 rue Ste-Anne, acquis par F. A. Sieber de M. Scholly par acte de M. T. Ducros, daté le 10 Déc. 1878, Enr. B. T., livre 164, p. 176. Les améliorations consistent en un cottage en bois contenant deux grandes chambres, galerie et deux cabinets, hangars, citernes, etc.

8° Un certain lot de terre situé dans le même district, ilet No 513, borné par les rues Dumaine, Tonti, St Philippe et Rocheblave lequel lot forme l'encoignure des rues Dumaine et Tonti et mesurant 40' de face sur la rue Dumaine, par 97' 5" 4'" de profondeur et face sur la rue Tonti, d'après un devis d'Edgar Pilié daté le 31 juillet 1900, annexé à un acte de M. C. Soniat, daté le 8 octobre 1900 ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2401 et 2403 rue Dumaine, acquis par F. A. Sieber de veuve et héritiers de C. Rebenack, par acte de M. T. Ducros daté le 2 août 1889, Enr. B T. Livre 131, p. 12. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, contenant de chaque côté quatre chambres et cabinet, hangars, citerne etc.

9° Un certain lot de terre, situé dans le même district, ilet No 322 borné par les rues Dorgenois, Dumaine, Rocheblave et St Philippe, lequel lot forme l'encoignure des rues Dorgenois et Dumaine et mesurant 42' 0" 6'" de face sur la rue Dorgenois par 89' 6" de profondeur et face sur la rue Dumaine et est désigné par la lettre B sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté le 31 juillet 1900, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 902 rue Dorgenois et par le No 2549 rue Dumaine, étant une partie de la propriété acquise par F. A. Sieber de Jules Lemarié par acte de M. T. Ducros, daté le 2 Oct. 1889, Enr. B. T. livre 132, p. 113.

Les améliorations du No 2549 rue Dumaine, consistent en une jolie résidence en bois avec mansarde, couverte en ardoises, contenant grand salon double, grand vestibule, belle salle à manger, et quelques autres autres chambres dans la mansarde sont deux chambres, poli, balcon dans la cour est une grande écurie, hangar dépendances citerne et bon puits. La cour est embellie de bosquets de fleurs et de passages pavés

10° Un certain lot de terre dans le même District et ilet commençant à une distance de 42' 0" 6'" de l'encoignure Dumaine et mesurant 19' 7" 3 12'" de face à la rue Dorgenois sur 89' 6" de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 910 rue Dorgenois; étant un portion de la propriété acquise par F. A. Sieber de Julien Lemarié par acte de M. T. Ducros daté le 2 oct. 1889, Enr B. T. livre 132 p. 113.

Les améliorations No 910 rue Dorgenois comprennent un joli cottage simple en bois couvert en ardoises contenant trois chambres, hangar de cuisine, citerne etc.

Termes et conditions—La moitié au plus comptant et la balance en un ou en un ou deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs divisée en paiements égaux, représentés par des billets en des échéances donnant satisfaction à l'intérêt des parties, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement garantis par privilège du vendeur et hypothèques spéciales les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit se devant transférer la police aux porteurs des billets, acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, avec 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour entoter le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les vendeurs devant payer toutes les taxes incluant les taxes de 1900 les acquéreurs n'ayant droit aux loyers seulement de et après le passage des actes de vente et le paiement 20 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs incluant les timbres du revenu intérieur.

Chas. F. Claiborne, avocat.

27 oct—27 28—Novem 4 11 18 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de propriétés foncières d'Alger.

Dans le voisinage de la Grande Calle de Desséchement de la Marine.

Dans l'affaire de Thomas E. Glancey et als. vs Michael Glancey et als.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 61,273.

EN VERTU d'un jugement rendu le 11 juin 1900, et signé le 25 juin 1900, l'Hon. Geo H. Théard, juge, et plus tard, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo H. Théard, ledit ordre daté et signé le 25 octobre 1900 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, MARDI, le 4 décembre 1900, à midi, la propriété suivante:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 5 de l'Ilet No 102 borné par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington) Eliza et Eveline, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Webster, 129 pieds de profondeur sur la ligne séparant du lot No 4 et 128 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne séparant du lot No 6,

2° La propriété sus dans un et à trois certaines lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 24 de l'Ilet No 102, bornée par l'avenue Webster, les rues Wagner (autrefois Washington), Eliza et Eveline, lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Webster et de la rue Eliza et mesurant 31 pieds, 9 pouces de face à l'avenue Webster sur 129 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Eliza, et 129 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté, le séparant du lot No 2, Lot No 2, mesurant 31 pieds, 7 pouces de de face à l'avenue Webster sur une profondeur de 129 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté contigu au lot No 1 et 129 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne le séparant entre les lots Nos 2 et 3. Lot No 24 formant l'encoignure de la rue Wagner (autrefois Washington) et la rue Eliza et mesurant 31 pieds 9 pouces de façade sur la rue Washington, la même largeur dans le fond sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Eliza, et 129 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 4. La propriété du 2ième décrite est vendue sujette au droit d'usufruit de Mme Owen Glancey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans après date, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente, jusqu'au paiement et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les causes usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devront payer pour l'acte de vente, incluant les timbres du revenu, pardevant Robert J. Massey, notaire, et devront assumer les taxes de l'année 1900 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication avec J. L. Onorato, courtier et encanteur de propriétés foncières, 808 rue Baronne. Les plans à la Bourse.

28 oct—28 31—nov 4 11 18 25—déc 2 3 4

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. C. H. ROBINSON

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans

Division A—No 105

DANS L'AFFAIRE DES ENFANTS MINEURS DE F. A. LEE

A L'ENCHERE PUBLIQUE,

Jeudi, 15 Novembre 1900,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune,

A MIDI,

Trois Cent Soixante-douze Actions du Stock

Chemin de Fer New-Orleans et Northeastern.

Représentées par certificats numérotés de leurs trois, six, vingt-neuf, trente-sept, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept et cent trente au nom de Frank A. Lee.

Sous et en vertu d'un ordre No 50,103 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 20me jour d'octobre 1900, étant à moi adressé je procéderai à vendre, au moment, lieu et date ci-dessus mentionnés le ci-dessus stock divisé.

Conditions—Comptant avant livraison.

W. C. H. ROBINSON

Agent de Propriétés Foncières,

Bâtisse Rennen

812 rue Commune.

4 nov—3 4 8 11 15

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une bâtisse désirable en briques à deux étages portant le numéro municipal 929 rue Dumaine. — Mme Florencia Martin vs Augustin Martin, son mari.

No 52,716—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur.—Bureau 636 Place Commerciale, il sera vendu à l'enchère publique JEUDI, le 22 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul juge de la Cour Civile de District Division C, daté et signé le 22 août 1900 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dauphine et Bourgogne, ledit lot mesurant 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Dumaine par 61 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations etc., qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par Eugène Martin, père de Auguste Martin, interdit en ceci par achat de Théophile Zeller, par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 9 janvier 1893.

Conditions — Comptant. Une moitié des taxes de 1900 devant être payée par l'acquéreur, un dépôt de 10 0|0 exigé pour lier la vente, acte de vente incluant tous les timbres du Revenu de Guerre, pardevant George W. Dering Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Louis P. Paquet, avocat.

17 oct—17 25—nov 8 15 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre de choix dans le Premier District.

Borné par les rues Thalie, Erato, Prieur et Roman. Jeudi, le 15 novembre 1900, à midi. Mme Eleonore Brown et als vs la mineure Julia A. Haggerty et als.

Nos 62,528 et 62,915— Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau 636 Place Commerciale—JEUDI, le 15 novembre 1900, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à deux ordres, un de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District Division E, daté et signé le 9 octobre 1900, et l'autre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 31 août 1900, les deux rendus dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Thalie, Erato, Prieur et Roman.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par liens de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Taxes de 1900 d'Etat et de ville devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de vingt pour cent pour lier la vente Acte de vente incluant tous les timbres du revenu pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur

11 oct—11 18 25—nov 14 et 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomas Killeen, Jr. Adm'r, vs Blum Bros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,718—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 12 novembre 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs Blum Bros en et à un procès intitulé Blum Bros versus James Stewart & Co. No 57,681 du dossier de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

J. Zeuh Spearing, avocat pour le plaignant.

31 oct—31—nov 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District,

Portant les Nos 1310 et 1312 rue Sud Liberté, entre Thalie et Erato.

Henry Meyer vs Mme Devons Vessell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 63,100—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, entre les rues Baronne et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 nov